Concurrences

REVUE DES DROITS DE LA CONCURRENCE | COMPETITION LAW REVIEW

Général

Chroniques

Concurrences N° 2-2025

Romain Maulin
romain.maulin@maulin-avocats.com

Avocat
Maulin Avocats, Paris

Concurrences
Antitrust Publications & Events

General

Romain Maulin*
romain.maulin@maulin-avocats.com

Avocat
Maulin Avocats, Paris

Union européenne – Politique de concurrence – Bien-être du consommateur : Le Parlement européen auditionne la Vice-Présidente exécutive Teresa Ribera Rodríguez de la Commission européenne *(Parl. eur., "Audition de confirmation de Teresa RIBERA RODRÍGUEZ, Commissaire désignée, Transition Propre, Juste et Compétitive", 12 novembre 2024)*

Le 12 novembre 2024 s'est tenue l'audition de confirmation de Teresa Ribera Rodríguez, alors candidate à la vice-présidence exécutive de la Commission "*pour une transition propre, juste et compétitive*". Cette audition intervient à la suite de sa désignation par la Présidente Ursula von der Leyen, qui indiquait, le 17 septembre 2024, que "*Teresa Ribera sera Vice-présidente exécutive d'une transition propre, juste et compétitive. Elle sera également responsable de la politique de concurrence. Elle guidera les travaux pour veiller à ce que l'Europe reste sur la bonne voie de ses objectifs énoncés dans le pacte vert pour l'Europe. Et que nous décarbonions et industrialisions notre économie en même temps*" (Déclaration à la presse de la Présidente von der Leyen à propos du prochain Collège des Commissaires, 17 septembre 2024).

2 **Le Parlement européen auditionne la Vice-Présidente exécutive Teresa Ribera Rodríguez de la Commission européenne**
Parl. eur., "Audition de confirmation de Teresa RIBERA RODRÍGUEZ, Commissaire désignée, Transition Propre, Juste et Compétitive", 12 novembre 2024

4 **La Vice-Présidente exécutive Teresa Ribera Rodríguez de la Commission européenne prononce un discours lors de la conférence annuelle 2024 du cabinet d'économistes CRA "Charles River Associates") lors de sa conférence annuelle 2024**
Comm. eur., "Discours de la Vice-présidente exécutive Teresa Ribera à la conférence annuelle de CRA sur la politique de concurrence adaptée aux nouvelles réalités mondiales", 10 décembre 2024

Cette audition a été marquée par des échanges particulièrement vifs, compte tenu des critiques notamment adressées par les eurodéputés issus des rangs de la droite espagnole (membres du Parti populaire européen (PPE)), qui lui ont reproché sa mauvaise gestion lors des inondations ayant récemment dévasté la région de Valence, en Espagne. Par ailleurs, son manque d'expérience en matière de droit de la concurrence a également été pointé du doigt.

Dans son discours d'ouverture, Teresa Ribera Rodríguez aborde la question de la politique de concurrence de manière assez large, sans fournir de détails substantiels.

Elle souligne tout d'abord la nécessité de moderniser et de renforcer l'application du droit de la concurrence, et également de "*tirer parti des avantages des transitions vertes et numériques*".

Teresa Ribera Rodríguez plaide en faveur d'une nouvelle approche de la politique de concurrence, qui renforcerait le soutien aux entreprises européennes en plein essor sur les marchés mondiaux, et permettrait aux consommateurs et aux entreprises de profiter des avantages liés à une "*concurrence efficace*".

Elle met également en avant, dans son discours introductif, la nécessité d'assurer des conditions de concurrence équitables, d'attirer des investissements, de favoriser l'innovation et une croissance "*propre*", de protéger les consommateurs contre la hausse des prix, tout en garantissant une certaine qualité des biens et services.

Selon elle, au cours du prochain mandat, le "*Clean Industrial Deal*" devra "*rester un élément prioritaire*". Dans ce cadre, il sera alors essentiel d'optimiser l'efficacité des financements publics en mobilisant davantage d'investissements privés, qui devront préférentiellement être orientés vers des solutions "*propres*". Teresa Ribera Rodríguez a également souligné la nécessité de développer des infrastructures favorisant la décarbonation dans certains domaines, et de combler le déficit de compétences via l'investissement dans la formation et l'éducation.

Selon Teresa Ribera Rodríguez, qui prolonge ainsi les recommandations récemment formulées par le Rapport Draghi, "*si nous voulons promouvoir l'industrie européenne et stimuler l'innovation pour nous repositionner sur le marché mondial, la politique de concurrence doit évoluer au rythme de la réalité dans laquelle elle opère*".

* Avec la collaboration de Coline Diodonnat, Avocate, Maulin Avocats, Paris.

Ce document est protégé au titre du droit d'auteur par les conventions internationales en vigueur et le Code de la propriété intellectuelle du 1er juillet 1992. Toute utilisation non autorisée constitue une contrefaçon, délit pénalement sanctionné jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 300 000 € d'amende (art. L. 335-2 CPI). L'utilisation personnelle est strictement autorisée dans les limites de l'article L. 122 5 CPI et des mesures techniques de protection pouvant accompagner ce document. This document is protected by copyright laws and international copyright treaties. Non-authorised use of this document constitutes a violation of the publisher's rights and may be punished by up to 3 years imprisonment and up to a € 300 000 fine (Art. L. 335-2 Code de la Propriété Intellectuelle). Personal use of this document is authorised within the limits of Art. L 122-5 Code de la Propriété Intellectuelle and DRM protection.

Elle salue par ailleurs les avancées réalisées sous la direction de Margrethe Vestager afin de s'assurer notamment que les outils de la politique de concurrence sont pleinement alignés avec les objectifs d'une économie européenne "*verte, numérique et résiliente*". Elle précise vouloir également s'appuyer sur les nouveaux outils tels que le *Digital Market Act* ("DMA") ou le Règlement sur les subventions étrangères ("RSE") afin de garantir aux entreprises une concurrence loyale sur le marché, conformément à sa lettre de mission.

Face aux nouveaux défis du moment, Teresa Ribera Rodríguez souhaite également aller encore plus loin, en assurant une application rigoureuse, et dans le strict respect des Traités, de la politique de concurrence afin de garantir qu'elle facilite l'innovation et la compétitivité des entreprises européennes, "*en tenant compte des besoins et dynamiques contemporains tels que la mondialisation, la nécessité de décarboner et d'assurer la durabilité, l'impact de la transformation numérique ou les exigences impérieuses d'innover et de renforcer la résilience*".

Dans son discours, elle insiste toutefois sur la réelle nécessité de simplifier et d'accélérer les procédures d'application des règles de concurrence, conformément aux souhaits des parties prenantes, tout en modernisant certains outils afin d'attirer des investisseurs. Elle évoque, par exemple, le besoin de veiller à ce que les règles relatives au contrôle des concentrations permettent d'éviter les acquisitions prédatrices ("*killer acquisitions*"). Elle rappelle également l'importance de conserver un marché "*ouvert*" à l'innovation, tout en empêchant les subventions étrangères déloyales, qui pourraient fausser la concurrence sur le marché européen.

Elle s'engage en outre, et conformément à sa lettre de mission, à fournir un nouveau cadre pour les aides d'Etat (dans le cadre du "*Clean Industrial Deal*"), impliquant notamment leur simplification. Elle souhaite également que soit accéléré et simplifié le processus d'évaluation des aides d'Etat pour les projets importants d'intérêt européen commun ("PIIEC").

Enfin, Teresa Ribera Rodríguez insiste sur la nécessité de renforcer l'application du DMA et sur l'importance de coopérer avec d'autres juridictions afin de réguler efficacement les marchés du numérique.

Elle conclut en affirmant son engagement à valoriser la contribution du Parlement européen dans les débats relatifs à la politique de concurrence.

À la suite de ce discours d'ouverture, Teresa Ribera Rodríguez a répondu aux questions de plusieurs commissions.

Parmi les différentes réponses aux questions qui lui ont été posées, certaines relatives à la politique de concurrence, méritent, selon nous, d'être relevées :

– **Sur l'article 102 du TFUE** : Teresa Ribera Rodríguez rappelle que des travaux sont en cours de finalisation afin d'améliorer les lignes directrices relatives aux abus d'exclusion. Elle se dit ouverte à la possibilité de développer et d'actualiser les lignes directrices afin de prendre en compte la question des abus d'exploitation, notamment dans le but de mieux protéger les consommateurs. Elle relève également qu'une vigilance accrue doit s'imposer en raison de l'émergence de nouveaux produits et services, notamment dans des secteurs tels que ceux du numérique, de l'énergie et de l'alimentation.

– **Sur la question de la mise en œuvre effective du DMA :** Teresa Ribera Rodríguez met en avant la rapidité des évolutions dans le monde du numérique, et l'importance de répondre aux préoccupations des utilisateurs, en mobilisant les outils existants. Elle souligne cependant le manque de moyens pour traiter pleinement cette problématique, et ainsi la nécessité de renforcer, encore davantage, les ressources propres de la Commission (en particulier en termes de ressources humaines).

– **Sur la question de la compétitivité** : Teresa Ribera Rodríguez s'appuie évidemment sur les récents travaux de Mario Draghi, Enrico Letta et Christine Lagarde, pour évoquer les enjeux liés à la nécessaire amélioration du marché intérieur. Elle souligne l'importance de travailler à l'approfondissement de ce marché et au renforcement de sa compétitivité par rapport à d'autres blocs commerciaux. Cette approche, qui suppose selon elle une actualisation des règles de concurrence, permettrait de garantir des prix plus avantageux, de renforcer la capacité d›innovation des entreprises européennes et d'accroitre l'attractivité du marché intérieur. Elle relève également la nécessité de mettre en place des "*cadres communs*" à toute l'Europe, tout en reconnaissant parfaitement la complexité d'harmoniser des situations nationales variées. Enfin, elle estime nécessaire de combiner "*l'approche du marché intérieur*" avec celle de la "*concurrence*".

– **Sur la question de l'introduction du nouvel outil de concurrence proposé par Mario Draghi afin de résoudre les problèmes structurels de concurrence** : Teresa Ribera Rodríguez estime qu'il est nécessaire de déterminer si l'introduction d'un nouvel outil est strictement indispensable ou si les outils existants peuvent suffire à répondre aux problèmes de concurrence structurels. Par ailleurs, selon elle, le DMA et la désignation des "*gatekeepers*", constituent une déclinaison de cette nouvelle approche visant à refléter une régulation davantage axée sur les remèdes structurels. Elle considère en revanche que, concernant spécifiquement les "*killer acquisitions*", il y a, actuellement, un manque de solution structurelle.

Notons que Teresa Ribera Rodríguez s'engage aussi à porter une attention toute particulière à la protection des consommateurs, afin notamment de lutter contre les prix excessifs, la crise des logements et la pauvreté énergétique.

Le Parlement européen a, le 27 novembre 2024, approuvé, en séance plénière, le nouveau Collège des commissaires européens. La nouvelle Commission a pris ses fonctions le 1er décembre 2024. Teresa Ribera Rodríguez devient ainsi la nouvelle Commissaire à la concurrence et la Vice-présidente exécutive de la Commission "*pour une transition propre, juste et compétitive*".

R. M. & C. D. ■

Ce document est protégé au titre du droit d'auteur par les conventions internationales en vigueur et le Code de la propriété intellectuelle du 1er juillet 1992. Toute utilisation non autorisée constitue une contrefaçon, délit pénalement sanctionné jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 300 000 € d'amende (art. L. 335-2 CPI). L'utilisation personnelle est strictement autorisée dans les limites de l'article L. 122 5 CPI et des mesures techniques de protection pouvant accompagner ce document. This document is protected by copyright laws and international copyright treaties. Non-authorised use of this document constitutes a violation of the publisher's rights and may be punished by up to 3 years imprisonment and up to a € 300 000 fine (Art. L. 335-2 Code de la Propriété Intellectuelle). Personal use of this document is authorised within the limits of Art. L 122-5 Code de la Propriété Intellectuelle and DRM protection.

Union européenne – Politique de concurrence – Bien-être du consommateur : La Vice-Présidente exécutive Teresa Ribera Rodríguez de la Commission européenne prononce un discours lors de la conférence annuelle 2024 du cabinet d'économistes CRA ("Charles River Associates") lors de sa conférence annuelle 2024

(Comm. eur., "Discours de la Vice-présidente exécutive Teresa Ribera à la conférence annuelle de CRA sur la politique de concurrence adaptée aux nouvelles réalités mondiales", 10 décembre 2024)

Le 10 décembre 2024, Teresa Ribera Rodríguez, s'est exprimée pour la toute première fois en tant que Commissaire à la concurrence et Vice-présidente exécutive de la Commission "*pour une transition propre, juste et compétitive*". À travers ce discours, prononcé en anglais à l'occasion de la conférence annuelle du cabinet d'économistes CRA à Bruxelles, elle a exposé les grandes orientations pour renforcer la compétitivité européenne, tout en répondant aux défis numériques et environnementaux actuels et futurs.

Dès le début de son intervention, Teresa Ribera Rodríguez définit les objectifs de son nouveau mandat. Elle aspire à contribuer à la construction d'une Europe "*à l'épreuve du temps, décarbonée, résiliente et créatrice d›emplois. Une Europe qui favorise la prospérité de ses citoyens et qui est compétitive sur la scène mondiale*".

Selon elle, la politique de concurrence constitue une "*boussole*" permettant à l'Europe d'atteindre ses objectifs. Elle a ainsi insisté sur le rôle fondamental de la politique de concurrence dans la structuration du marché unique, en garantissant notamment des conditions de concurrence équitables, permettant ainsi aux entreprises de se livrer à une concurrence par les mérites et de favoriser l'innovation.

Teresa Ribera Rodríguez relève néanmoins les mutations rapides des marchés du fait du développement fulgurant des nouvelles technologies. Elle souligne en ce sens que l'intelligence artificielle, le "*Big data*" ou encore les plateformes numériques transforment profondément "*notre façon d'acheter, de vendre et d'affronter la concurrence, mais aussi notre façon de vivre*".

Elle met ainsi en avant l'intensification de la concurrence mondiale, illustrée par la confrontation exacerbée entre les États-Unis et la Chine, qui se disputent le *leadership* dans des domaines tout aussi structurants que les technologies vertes, les microprocesseurs ou encore l'innovation numérique.

Par ailleurs, pour Teresa Ribera Rodríguez, le changement climatique constitue certainement le défi le plus important de notre temps, nécessitant une réponse collective et coordonnée à l'échelle mondiale.

Dans ce contexte, elle insiste sur le besoin repenser et moderniser notamment les outils de la politique de concurrence. Il est notamment important, selon la Commissaire à la concurrence, de veiller à ce que "*les règles de concurrence soutiennent l'économie européenne dans les transitions écologiques et numériques*".

Teresa Ribera Rodríguez insiste par ailleurs sur la nécessité de mobiliser des investissements massifs pour relever les défis actuels, permettant ainsi de "*favoriser la décarbonation, stimuler l'innovation et renforcer la résilience de l'ensemble de notre économie*". Elle s'appuie notamment sur les constatations du récent rapport Mario Draghi, relevant que l'Union européenne fait actuellement face à un "*défi existentiel*".

Néanmoins, elle souligne que les fonds publics n'étant, à eux seuls, pas suffisants, ni même justes, des investissements privés significatifs sont indispensables. Cela implique cependant que les investisseurs privés puissent avoir confiance dans un "*marché concurrentiel à long terme*".

Selon elle, cela suppose de :

1. **Renforcer et moderniser les politiques en matière de concentrations et d'*antitrust***. Elle souligne que, dans le cadre du traitement d'affaires de concentrations et d'*antitrust*, des aspects tels que l'innovation, la résilience ou encore la durabilité sont déjà pris en considération et ont probablement vocation à l'être encore davantage.
2. **Contrôler les "*digital gatekeepers*"**. Elle relève ainsi l'importance du "*Digital Market Act*", outil clef permettant de s'assurer que les plateformes créent des opportunités pour les starts-ups et les innovateurs, plutôt que de les exclure.

La Commissaire à la concurrence relève par ailleurs que, parfois, "*les marchés ne peuvent à eux seuls mettre en œuvre les politiques sociales et les résultats dont nous avons besoin*". Dans ce cadre, les aides d'Etat deviennent un outil essentiel afin de protéger les personnes les plus vulnérables et inciter les entreprises à investir dans des domaines dans lesquels elles n'auraient pas investi autrement.

Elle annonce également l'introduction d'un nouveau cadre pour les aides d'État dans le contexte du "*Clean Industrial Deal*", dans le but de "*donner à l'ensemble des 27 États membres les outils nécessaires pour soutenir les investissements essentiels dans l'énergie propre, la décarbonation et la résilience – les outils permettant de remédier aux véritables défaillances du marché, et pas seulement de servir les intérêts nationaux*". Les projets importants d'intérêt européen commun ("PIIEC"), que Teresa Ribera Rodríguez s'engage à moderniser, sont également cités comme des outils puissants en matière d'aides d'Etat.

En outre, compte tenu de la vitesse à laquelle les marchés évoluent, la Commissaire à la concurrence insiste sur la nécessité de raccourcir les délais d'enquête mais aussi d'accélérer l'adoption des décisions, sans toutefois perdre en qualité dans le travail ou encore amoindrir les droits

Ce document est protégé au titre du droit d'auteur par les conventions internationales en vigueur et le Code de la propriété intellectuelle du 1er juillet 1992. Toute utilisation non autorisée constitue une contrefaçon, délit pénalement sanctionné jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 300 000 € d'amende (art. L. 335-2 CPI). L'utilisation personnelle est strictement autorisée dans les limites de l'article L. 122 5 CPI et des mesures techniques de protection pouvant accompagner ce document. This document is protected by copyright laws and international copyright treaties. Non-authorised use of this document constitutes a violation of the publisher's rights and may be punished by up to 3 years imprisonment and up to a € 300 000 fine (Art. L. 335-2 Code de la Propriété Intellectuelle). Personal use of this document is authorised within the limits of Art. L 122-5 Code de la Propriété Intellectuelle and DRM protection.

de la défense des parties. Simplifier les procédures est également crucial, afin de permettre aux entreprises mais aussi aux États membres de mieux comprendre et, partant, respecter les règles qui leur sont imposées. Selon elle, cette clarification offrira aux acteurs économiques la sécurité juridique dont ils ont besoin pour avancer en toute confiance.

Elle plaide par ailleurs pour une politique de concurrence interconnectée avec d'autres politiques, afin de respecter la feuille de route qui lui a été donnée, en l'occurrence assurer une transition "*propre, juste et compétitive*", en cohérence avec l'objectif annoncé par Enrico Letta dans son rapport, consistant à achever le marché unique européen.

Enfin, Teresa Ribera Rodríguez rappelle l'importance du Règlement sur les subventions étrangères ("RSE"), qui garantit que les investissements étrangers respectent le principe d'équité et les règles instaurées par le droit de l'Union européenne.

Consciente des échéances à venir, la Commissaire à la concurrence clôture son discours en affirmant que "[l]*'Europe est en train de définir son nouveau modèle économique, dont la concurrence est un élément essentiel. Et avec la politique de concurrence comme boussole pour atteindre le type d'Europe dans lequel nous voulons vivre. Une Europe compétitive, verte, équitable et résiliente*".

R. M. & C. D. ■

Ce document est protégé au titre du droit d'auteur par les conventions internationales en vigueur et le Code de la propriété intellectuelle du 1er juillet 1992. Toute utilisation non autorisée constitue une contrefaçon, délit pénalement sanctionné jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 300 000 € d'amende (art. L. 335-2 CPI). L'utilisation personnelle est strictement autorisée dans les limites de l'article L. 122 5 CPI et des mesures techniques de protection pouvant accompagner ce document. This document is protected by copyright laws and international copyright treaties. Non-authorised use of this document constitutes a violation of the publisher's rights and may be punished by up to 3 years imprisonment and up to a € 300 000 fine (Art. L. 335-2 Code de la Propriété Intellectuelle). Personal use of this document is authorised within the limits of Art. L 122-5 Code de la Propriété Intellectuelle and DRM protection.

Concurrences
Antitrust Publications & Events

Concurrences est une revue mensuelle couvrant l'ensemble des questions de droits de l'Union européenne et interne de la concurrence. Les analyses de fond sont effectuées sous forme d'articles doctrinaux, de notes de synthèse ou de tableaux jurisprudentiels. L'actualité jurisprudentielle et législative est couverte par douze chroniques thématiques.

Editoriaux

Jacques Attali, Laurent Benzoni, Elie Cohen, Eleanor Fox, Marie-Anne Frison-Roche, Thierry Guimbaud, Douglas H. Ginsburg, Frédéric Jenny, Roch-Olivier Maistre, Mario Monti, Fiona M. Scott-Morton, Jean Pisani Ferry, Jacques Steenbergen, Denis Waelbroeck, Marc van der Woude...

Interviews

Sir Christopher Bellamy, Sarah Cardell Eshien Chong, Lord David Currie, Thierry Dahan, John Fingleton, Damien Gérard, Olivier Guersent, François Hollande, Herbert Hovenkamp, William Kovacic, Neelie Kroes, Christine Lagarde, Johannes Laitenberger, Emmanuel Macron, Pierre Régibeau, Tommaso Valletti, Christine Varney, Margrethe Vestager...

Libres propos

Jean Philippe Arroyo, Ian Forrester, Calvin Goldman, Ioannis Kokkoris, Petros C. Mavroidis, Frank Montag, John Pecman, Irving Scher, Andreas Schwab, Patrice Spinosi, John Taladay…

Dossiers

Jacques Barrot, Jean-François Bellis, David Bosco, Murielle Chagny, Damien Géradin, Calvin Goldman, Assimakis Komninos, Christophe Lemaire, Pierre Moscovici, Damien Neven, Jorge Padilla, Emil Paulis, Andreas Schwab, Richard Whish...

Articles

Rafael Amaro, Luca Arnaudo, Mor Bakhoum, Zohra Boumedhel, Vincent Bridoux, Guy Canivet, Emmanuel Combe, Guillaume Fabre, Daniel Fasquelle, Georgios Gryllos, Nathalie Homobono, Laurence Idot, Charles Jarrosson, Bruno Lasserre, Ioannis Lianos, Luc Peeperkorn, Nicolas Petit, Catherine Prieto, Joseph Vogel, Wouter Wils...

Pratiques

Actions en réparation, Bilan de la pratique des engagements, Droit pénal et concurrence, *Legal privilege, Cartel Profiles in the EU, Competitive risks in the pharmaceutical sector, Digital Markets Acts and competition, EU foreign investment control, Antitrust and Artificial Intelligence, Failing firm defence, Labor market competition, Merger control in digital markets.*

International

Belgium, Brazil, Canada, China, Germany, Hong Kong, India, Japan, Luxembourg, Sweden, Switzerland, USA…

Droit & économie

Georg Clemens, Pierre Y. Cremieux, Adriaan Dierx, Fabienne Ilzkovitz, Gregor Langus, Vilen Lipatov, Patricia Lorenzo, Damien Neven, Georgios Petropoulos, Edward Snyder, Nadine Watson, Mutlu Özcan…

Chroniques

Ententes

Anne-Sophie Choné Grimaldi, Michel Debroux, Marie Hindré

Pratiques unilatérales

Marie Cartapanis, Frédéric Marty, Nicolas Zacharie

Pratiques commerciales déloyales

François-Xavier Awatar, Frédéric Buy, Valérie Durand, Jean-Louis Fourgoux, Marie-Claude Mitchell

Distribution

Nicolas Eréséo, Nicolas Ferrier, Anne-Cécile Martin, Philippe Vanni

Concentrations

Franck Audran, Olivier Billard, Etienne Chantrel, Eric Paroche, Igor Simic, David Tayar, Simon Vande Walle

Aides d'État

Jacques Derenne, Francesco Martucci, Bruno Stromsky, Raphaël Vuitton

Procédures

Alexandre Lacresse, Christophe Lemaire, Barbara Monti

Régulations

Orion Berg, Guillaume Dezobry, Emmanuel Guillaume, Sébastien Martin, Francesco Martucci

Mise en concurrence

Bertrand du Marais, Arnaud Sée, Fabien Tesson

Actions publiques

Virginie Coursière-Pluntz, Jean-Philippe Kovar, Aurore Laget-Annamayer, Jérémy Martinez, Francesco Martucci

Horizons

Walid Chaiehloudj, Rafael Allendesalazar, Laurence Nicolas-Vullierme, Silvia Pietrini

Livres

Sous la direction de Catherine Prieto

Revues

François Aubin, Maud Boukhris, Lucien Frys

Tarifs 2025

> Concurrences + ... *Devis sur demande*

Accès illimité à toute la base de données

- 12 numéros de la Revue Concurrences avec 15 000 archives
- 45 numéros du Bulletin e-Competitions avec 30 000 archives
- + 75 ebooks et versions imprimées des ouvrages parus pendant votre abonnement
- + 650 supports de conférences : synthèses, transcriptions, audios, présentations PPT

Services premium

- Accès à l'outil ConcurrencesAi pour faciliter vos recherches juridiques
- Possibilité de télécharger les versions PDF de tous les articles et documents
- Accès nominatifs et par adresses IP

> Concurrences Select ..... *Devis sur demande*

- 12 numéros de la Revue Concurrences avec 15 000 archives
- 45 numéros du Bulletin e-Competitions avec 30 000 archives
- + 650 supports de conférences : synthèses, transcriptions, audios, présentations PPT
- Accès nominatifs ou par adresses IP

> Concurrences Basic ..... *Devis sur demande*

- 12 numéros de la Revue Concurrences avec 15 000 archives
- 45 numéros du Bulletin e-Competitions avec 30 000 archives
- Accès nominatifs

Pour toute information complémentaire ou pour effectuer une demande de devis sur-mesure, merci de nous contacter à l'adresse **subscriptions@concurrences.com.**
Un membre de notre équipe commerciale sera ravi de vous répondre sous 24 heures.

Vous pouvez également nous contacter directement par téléphone au **+33 6 95 25 93 33.**

Pour bénéficier d'un essai gratuit, merci de cliquer sur **ce lien.**

En savoir + **Nos valeurs** **Nos conditions générales de vente**